

p.2 • **Nos archives ont 100 ans**

p.4 • **Tout sur le budget 2024**

p.6 • **Quoi faire à la relâche?**

**Cahier spécial**  
Bibliothèque Gabrielle-Roy

## Bibliothèque Gabrielle-Roy **Prête à vous accueillir**

Le 1<sup>er</sup> mars, la bibliothèque Gabrielle-Roy rouvrira ses portes après des travaux de rénovation et d'agrandissement majeurs. Située sur la rue Saint-Joseph dans le quartier Saint-Roch, la plus grande des bibliothèques municipales de Québec est prête à vous accueillir et à vous surprendre!

Des centaines de personnes ont travaillé sur ce chantier majeur pour la Ville qui a donné lieu à la rénovation complète du bâtiment qui datait de 1983.

Plus lumineuse et agrandie de 25 %, la bibliothèque abrite près de 200 000 documents et compte désormais une terrasse extérieure. Les quatre étages, dédiés aux savoirs et aux découvertes, ont été divisés en 10 foyers thématiques. Une innovation dans le monde des bibliothèques au Québec! On y trouve même une cuisine!

Et plusieurs autres surprises vous attendent.

### Faites du bruit pour la réouverture

Les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars, des festivités seront organisées pour célébrer la réouverture.

Spectacles, animations, ateliers créatifs et performances seront au programme de ces trois jours de fête. Des artistes et personnalités viendront à la rencontre de la population. Venez faire du bruit avec nous pour souligner cette réouverture et découvrir VOTRE bibliothèque.

### Programmation entièrement gratuite



Consultez l'horaire et la programmation complète au [bibliothequedequebec.qc.ca/Ouverture-GabrielleRoy](http://bibliothequedequebec.qc.ca/Ouverture-GabrielleRoy) ou en balayant le code QR.

Vous voulez tout savoir sur la nouvelle bibliothèque? Lisez notre cahier spécial à l'intérieur.

### Votre bulletin Ma ville fait peau neuve

Qui dit nouvelle année, dit nouveautés! Votre bulletin municipal s'est refait une beauté. Découvrez une présentation plus aérée et davantage de dossiers sur les sujets qui animent la vie municipale.

Comme toujours, vous y retrouverez des conseils saisonniers, ainsi que des suggestions de sorties culturelles et sportives. Bonne lecture!



Le marché Finlay, 1910. Carte postale.

## Zoom sur les archives de la Ville de Québec

Employés municipaux près d'une souffleuse à neige, 1940.



### Nos archives en chiffres

300 000

documents iconographiques  
(photographies, diapositives, gravures,  
cartes postales, etc.)

200 000

cartes et plans

5 600

microfilms

2 000

documents audiovisuels

150

fonds privés

(archives d'anciens maires, photographes  
et collectionneurs, de même que les archives  
photographiques du journal Le Soleil)

10 km

linéaires de documents textuels

En 2024, nos archives célèbrent leur 100<sup>e</sup> anniversaire. Gardiennes de notre identité collective, elles rassemblent une quantité impressionnante de documents témoignant de l'évolution de la ville, de la Nouvelle-France à aujourd'hui. Voici quelques moments clés de l'histoire des services municipaux.

#### Premiers jalons des services publics

Québec est incorporée comme entité administrative en 1833, ce qui lui confère son autonomie politique et administrative. C'est la naissance du conseil municipal et des services municipaux, centrés sur les aspects essentiels de la vie quotidienne. Dès sa création, le conseil municipal voit au maintien de l'ordre, à la prévention des incendies, à la santé publique et aux services sociaux, en développant des services adaptés aux besoins des citoyens.

#### Forces policières

En mai 1843, le conseil municipal crée le Corps de police de Québec. Il est composé d'un chef, de trois constables et de 25 hommes rémunérés. Deux postes sont mis en place, soit en Haute-Ville et en Basse-Ville.

#### Protection contre l'incendie

En 1845, deux incendies frappent les quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste, laissant plus de 20 000 personnes sur le pavé. En 1866, les flammes ravagent à nouveau ces quartiers, détruisant près de 3 000 maisons. Après ces événements, la Ville réorganise le Département du feu.

Désormais, les pompiers ne sont plus volontaires : un corps professionnel est créé comprenant alors 50 employés. Une zone coupe-feu, le boulevard Langelier, est également aménagée entre Saint-Roch et Saint-Sauveur.

#### Santé publique et services sociaux

Le 19<sup>e</sup> siècle est marqué par l'insalubrité et les épidémies. Dans ce contexte, la Ville se dote dès ses débuts d'un Bureau de la santé et d'un Service du chômage lors de la crise économique des années 1930. C'est d'ailleurs dans le cadre d'un programme d'aide aux chômeurs que seront construits le réservoir d'eau potable des plaines d'Abraham, l'égout collecteur, le Palais de l'agriculture, le pont Samson et le Palais Montcalm.

#### Déneigement

De la pelle au chasse-neige, les équipements utilisés pour le déneigement ont grandement évolué. Pendant de nombreuses années, pelleteurs et chevaux unissent leurs forces pour dégager les trottoirs et les chemins; un travail acharné qui dure plusieurs jours et au cours duquel les rues deviennent impraticables. Au cours de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les premiers chasse-neige font leur apparition et modifient drastiquement les pratiques.

Visitez le [ville.quebec.qc.ca/archives](http://ville.quebec.qc.ca/archives) pour connaître notre programmation spéciale 100<sup>e</sup> anniversaire.

1924 | 2024

**100<sup>e</sup>** anniversaire  
Archives de la Ville de Québec

Policiers à cheval devant l'hôtel de ville, 1931.



Le Département des archives et des statistiques voit le jour en avril 1924.



### Les archivistes à l'oeuvre

Au quotidien, les archivistes de la Ville collectionnent, classent, conservent et partagent ces documents qui racontent notre histoire. Le but? Que toute personne intéressée ait accès à ces précieuses traces de notre passé.

## Nouveau règlement sur les poêles et foyers intérieurs

Durant l'hiver, l'utilisation des poêles de chauffage et des foyers d'ambiance a un impact important sur la qualité de l'air que vous respirez et sur votre santé. C'est pourquoi la Ville a récemment modifié son règlement à ce sujet. Voici ce qu'il faut savoir.

### Pourquoi réglementer?

Les appareils à combustible solide émettent des particules fines dans l'atmosphère, qui sont sources de pollution et néfastes à la santé.

### Qu'est-ce qu'un combustible solide?

Le bois, les granules de bois, le charbon ou tout autre combustible autre que ceux sous forme gazeuse ou liquide.

### Quels appareils sont concernés par le règlement?

- Ceux destinés à chauffer (poêles, poêles encastrés, fournaises et chaudières au bois);
- Ceux servant à des fins d'ambiance (foyers décoratifs au bois ou de maçonnerie).

### Dois-je déclarer mon appareil?

Si vous possédez actuellement un appareil à combustible solide, vous devez le déclarer en complétant le formulaire disponible sur le site Web de la Ville **d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2024** ou dans un délai de 90 jours suivant l'installation ou le retrait d'un nouvel appareil.

Les informations recueillies permettront à la Ville de mieux documenter les appareils présents sur son territoire, leur localisation et leur utilisation.

De plus, vous recevrez par courriel les avis d'interdiction d'utilisation de votre appareil lorsque la Ville constate ou anticipe une dégradation de la qualité de l'air.

### Mon appareil est-il certifié?

Des certifications relatives au taux d'émission de particules fines sont en vigueur pour les appareils qui servent à chauffer.

Si votre poêle, chaudière ou fournaise a été fabriqué :

- **Avant 1988** : votre appareil ne répond assurément plus aux normes.
- **Entre 1988 et 2009** : vous trouverez l'information sur la plaque d'homologation qui se trouve généralement à l'arrière ou sur le côté de votre appareil. Un appareil est certifié si on y retrouve l'inscription CSA ou EPA.
- **Après le 1<sup>er</sup> septembre 2009** : votre appareil est automatiquement certifié et possède une plaque d'homologation.

Attention : les foyers au bois décoratifs ou d'ambiance ne sont pas assujettis aux normes de certification, car ce ne sont pas des appareils de chauffage. Le règlement les classe donc comme des appareils à combustible solide non certifiés.

### Programme d'aide financière

De l'aide financière existe pour le retrait ou le remplacement des appareils les plus polluants. La subvention peut aller jusqu'à 90 % du coût de remplacement par un nouvel appareil certifié (à bois ou aux granules) selon un montant maximal de 1 000 \$. Un montant de 100 \$ est accordé pour le retrait d'un appareil sans remplacement.

[ville.quebec.qc.ca/poele](http://ville.quebec.qc.ca/poele)

## Dates à retenir

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Interdiction d'installer des foyers au bois décoratif ou d'ambiance non certifiés sauf s'ils ont été achetés avant cette date.

### D'ici le 1<sup>er</sup> avril 2024

- Déclaration obligatoire de tous les appareils à combustion solide.

### À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026

- Seuls les appareils de chauffage (poêles, fournaises et chaudières) certifiés CSA ou EPA pourront être utilisés.

### À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2030

- Interdiction d'utiliser des foyers au bois décoratif ou d'ambiance non certifiés.

# Budget 2024

## Gestion responsable et hausse des taxes inférieure à l'inflation

Le budget de fonctionnement de la Ville permet d'assurer le financement et la gestion des services à la population comme le déneigement, la collecte des matières résiduelles, l'approvisionnement en eau potable, la sécurité publique et les loisirs.

En hausse de 7,4 % par rapport au dernier exercice budgétaire, le budget 2024 totalise 1 904,1 M\$. Il comprend une hausse des taxes inférieure à l'inflation et une augmentation de la réserve d'infrastructures pour changements climatiques, tout en maintenant une diminution de la dette à la hauteur de 5,1 M\$.

### Ajouts de services aux citoyens

Des ajouts de services totalisant 22,5 M\$ sont prévus au budget et visent notamment à améliorer la sécurité urbaine, à soutenir le milieu de vie dans tous les arrondissements et à procurer un environnement sain. Voici quelques exemples de ces initiatives : présence rehaussée de la brigade scolaire, mise en œuvre des visions de l'itinérance et de l'immigration, développement des réseaux cyclable et pédestre et poursuite du déploiement de la collecte des résidus alimentaires.

### Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI)

Les investissements soutenus par le PDI 2024-2033 s'élèvent à 8 497,7 M\$ incluant le Réseau de transport de la Capitale. Ils supportent la stratégie de développement durable de la Ville et assurent une planification judicieuse des projets, notamment en matière de logement social, de mobilité active, de sécurité routière et de pérennité des infrastructures.

[ville.quebec.qc.ca/budget](http://ville.quebec.qc.ca/budget)

### Facture de taxes 2024

En 2024, l'indexation générale des taxes est limitée à 3,0 %. En comparaison, l'indice des prix à la consommation (IPC), observé au 31 août 2023 dans la région de Québec, s'établit à 5,6 %. Par ailleurs, les tarifications relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles ont été ajustées afin de se rapprocher du coût réel des services dispensés par la Ville.

### Échéances et paiement de la facture de taxes

- Dates d'échéances légales : 4 mars, 3 mai, 3 juillet et 3 septembre 2024.
- Les propriétaires sont responsables du paiement des taxes rattachées à leur propriété aux dates d'échéances prévues.

### Renseignements

Composez le 311 ou visitez le [ville.quebec.qc.ca/taxes](http://ville.quebec.qc.ca/taxes)

### Variation de la taxation pour une résidence unifamiliale moyenne d'une valeur de 293 000 \$

La hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,0 % de l'ajustement des tarifications et à la diminution de 0,1 % découlant de la réduction du remboursement des dettes des anciennes villes, se traduit par une hausse globale de 3,9 % du compte de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne.

↑ 3,0 % Taxe foncière générale

↑ 1,0 % Tarifications relatives à l'eau et aux matières résiduelles

↓ -0,1 % Taxe relative aux dettes des anciennes villes

↑ 3,9 % Hausse de la facture de taxes (résidentiel)

### Variation de la taxation pour un immeuble non résidentiel moyen

La hausse de 3,0 % des taxes, combinée à l'impact de 1,7 % de l'ajustement des tarifications, entraîne une hausse globale de 4,7 % du compte de taxes non résidentiel moyen.

↑ 3,0 % Taxe foncière générale

↑ 1,7 % Tarifications relatives à l'eau et aux matières résiduelles

↑ 4,7 % Hausse de la facture de taxes (non résidentiel)

Les propriétaires d'immeubles non résidentiels, qui sont facturés en fonction de leur consommation d'eau et de leur production de déchets, peuvent agir sur les quantités et réduire l'impact sur les montants payés en tarifications. Ainsi, l'augmentation du compte de taxes pourrait être inférieure à 4,7 % si leur consommation était réduite.



## Sommet des aînés : des réponses à vos questions

Les participants au Sommet des aînés, tenu en avril 2022 et en septembre 2023, ont partagé de bons commentaires et soulevé des questions pertinentes. Certaines réponses seront utiles à plus d'un!

### Q. Ma conjointe perd lentement de l'autonomie et aura besoin de soins à domicile. À qui dois-je m'adresser pour obtenir des services?

R. Étant donné les délais assez longs pour obtenir des services, il est recommandé de faire les démarches le plus tôt possible. Vous pouvez adresser une demande au Programme de soutien à domicile du CIUSSS-CN en composant le 418 651-3888. Vous pouvez aussi vous tourner vers l'une des coopératives de services à domicile. Pour trouver celle qui dessert votre secteur, effectuez une recherche par code postal sur le site : [aidechezsoi.com](http://aidechezsoi.com)

### Q. J'aurais besoin d'aide pour effectuer des petits travaux chez moi. À qui puis-je m'adresser?

R. Deux organisations se sont associées pour déployer graduellement un service de menus travaux sur le territoire (par exemple : changer une ampoule, remplacer la pile du détecteur de fumée, installer une tringle, monter ou démonter un abri d'auto, ranger du matériel saisonnier, assembler un meuble). Il suffit de les contacter pour en apprendre davantage :

- Centre d'action bénévole du Contrefort : 418 622-5910, poste 236
- Coopérative de solidarité de services d'aide à domicile de Québec : 418 624-4617



## Bon à savoir avant de contester une contravention

Vous avez reçu une contravention et vous souhaitez la contester? Sachez que le processus se fait à la cour municipale lors d'un vrai procès. Avec ou sans l'aide d'un avocat, cela peut sembler intimidant. Voici quelques astuces.

### Bien se préparer

Avant de plonger tête baissée, assurez-vous d'avoir une raison valable de contester en vérifiant si votre justification peut être acceptée par le tribunal. Pensez aussi à demander la divulgation de la preuve, ce qui vous permettra d'obtenir une copie de tout ce qui concerne votre dossier. Le personnel de la cour municipale peut vous aider à ce sujet.

### Se renseigner sur le processus

Un procès est une mesure judiciaire qui vient avec des étapes bien définies et plusieurs règles à suivre. Renseignez-vous pour savoir à quoi vous attendre lors de votre audience et quels comportements adopter pour respecter le décorum de la cour municipale.

### Envie d'en savoir plus?

Consultez le texte *5 astuces pour se représenter soi-même en cour* au [blogue.ville.quebec.qc.ca](http://blogue.ville.quebec.qc.ca), section *Agir*, pour obtenir plus d'information et visionner des capsules vidéo produites par le ministère de la Justice et les Cours municipales du Québec sur le sujet.

## Nouveau conseil de quartier dans Beauport

Le conseil de quartier de Sainte-Thérèse-de-Lisieux a été créé l'automne dernier. Vous habitez dans ce secteur? Par cette instance, vous pourrez exprimer vos idées, vos besoins et formuler des recommandations à l'administration municipale sur des sujets comme la vie communautaire, l'aménagement du territoire et la sécurité publique.

Québec compte maintenant 30 conseils de quartier. Les assemblées générales et les élections des membres des conseils d'administration se tiendront en avril. Visitez le [ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier) pour les détails et pour poser ou appuyer une candidature. Engagez-vous et soyez au cœur de l'action de votre quartier!

## En bref

### CONSEIL MUNICIPAL SUR YOUTUBE

Écoutez les séances sur notre chaîne [QuébecVille – Conseil municipal](https://www.youtube.com/QuebecVille-ConseilMunicipal).

Prochaines dates : les mardis 19 mars, 2 et 16 avril, 7 et 21 mai, 4 et 18 juin et 2 juillet, dès 14 h.

### Posez une question aux élus en ligne

Remplissez, à l'avance, le formulaire disponible sur notre site Web.

### DATES À RETENIR

**4 mars et 3 mai** : premier et 2<sup>e</sup> versement du paiement de la facture de taxes municipales.

**29 mars, 1<sup>er</sup> avril (Pâques) et 20 mai (Journée nationale des patriotes)** :

- La collecte des ordures et des matières recyclables aura lieu selon l'horaire habituel.
- Tous les bureaux de la Ville, dont le Centre de relation avec les citoyens et les comptoirs de services situés dans les bureaux d'arrondissement, seront fermés.

Pour en savoir plus ce qui est ouvert et fermé, consultez le [ville.quebec.qc.ca/joursferies](http://ville.quebec.qc.ca/joursferies).

**15 avril** : passage à l'horaire d'été dans les écocentres.

**1<sup>er</sup> mai** : ouverture du réseau cyclable.

### BESOIN D'AIDE ? LE 211 EST LÀ POUR VOUS.

La Ville soutient de nombreux organismes qui offrent des services de qualité dans plusieurs domaines : aide alimentaire et matérielle, alphabétisation, entraide et soutien, maison d'hébergement, services à domicile, etc.

Peu importe le service communautaire qu'il vous faut, le 211 est la meilleure référence pour vous guider dans vos recherches. C'est gratuit, offert en 240 langues et confidentiel.

Composez le 211 ou consultez le [211quebecregions.ca](http://211quebecregions.ca)

Nouveau

211

En personne : rencontrez le personnel du 211 au Carrefour Communautaire situé à Fleur de Lys (552, boul. Wilfrid-Hamel), du mardi au jeudi, de 10 h à 16 h. Entrée 3, à côté de l'épicerie Maxi.

Village Nordik du Port de Québec



# Québec ANIMÉE

— Spécial relâche —

[ville.quebec.qc.ca/animee](http://ville.quebec.qc.ca/animee)



## Visiter la nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy

La bibliothèque ouvre juste à temps pour la relâche! Participez aux festivités d'ouverture les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars ou allez y faire un tour un autre jour de la semaine.

## Patiner

Rendez-vous à l'anneau de glace des plaines d'Abraham ou sur les autres patinoires extérieures qui offriront des horaires prolongés si les conditions météorologiques le permettent. Les patinoires intérieures bonifieront aussi leurs heures d'ouverture pour vous dégourdir les jambes! Et pourquoi ne pas essayer le Centre de glaces?

## Glisser

Cinq pentes de glisse sont disponibles pour petits et grands au centre de glisse Myrand. L'horaire a été bonifié pour la relâche. Réservation requise.

## Participer aux activités dans les bibliothèques

Du 2 au 10 mars, vos jeunes sont invités à une expérience gourmande inoubliable à la Bibliothèque de Québec. Spectacles, ateliers culinaires, rencontres, théâtre, il y en aura pour tous les goûts! Réservation requise.

## Visiter la Manif d'art - La biennale de Québec

Découvrez le travail de plus de 100 artistes internationaux, nationaux et locaux sur la thématique de cette année : l'hiver canadien et le sommeil de la terre. Des ateliers de création pour la famille sont offerts à l'Espace Quatre Cents. La plupart des activités sont gratuites.

[manifdart.org](http://manifdart.org)

Les activités sont gratuites, à moins d'une indication contraire (\$). Elles ont lieu beau temps comme mauvais temps. Les horaires peuvent changer sans préavis.

## Taquiner le poisson

Au Village Nordik du Port de Québec, initiez-vous à la pêche sur glace en famille ou entre amis et savourez les joies de l'hiver. Certaines activités sont gratuites.

## Se baigner

Plusieurs piscines intérieures proposeront des bains libres pour tous pendant le congé scolaire.

## Replonger dans le passé

En visitant l'exposition extérieure *100 ans de photos anciennes* à la place Jean-Béliveau.

## Gâter ses papilles

En vous rendant au Grand Marché de Québec où vous attendent des marchands passionnés et une multitude d'activités.

## Dépenser son énergie dans les parcs et les bases de plein air

Le Domaine de Maizerets, les bases de plein air de Sainte-Foy et La Découverte ainsi que le Parc linéaire de la rivière Saint-Charles, entre autres, proposent de multiples activités hivernales gratuites : ski de fond, patinage, raquette, sentiers damés de marche ou de vélo à pneus surdimensionnés, trottinette des neiges. Location d'équipement (\$).





# Bien entretenir son chez-soi

## Déneiger sa toiture

Pour une question de sécurité, vous devez enlever toute surcharge de neige accumulée si votre bâtiment :

1. Est situé à moins de 3 mètres de la rue;
2. Possède une toiture en pente vers la rue.

Pour savoir comment déneiger une toiture en pente de façon sécuritaire, rendez-vous au [ville.quebec.qc.ca](http://ville.quebec.qc.ca), sous *Citoyens*, *Déneigement*, puis *Toitures*.

## Demander la plantation d'un arbre gratuitement

Le printemps arrivera rapidement. Saviez-vous que la Ville offre la plantation et l'entretien d'un arbre d'alignement devant votre résidence gratuitement? Faites la demande au 311.

Il y a un petit drapeau vert planté sur votre terrain? Il identifie un futur site de plantation. Pour modifier son emplacement ou pour toute question, contactez le 311 ou consultez le [ville.quebec.qc.ca/plantation](http://ville.quebec.qc.ca/plantation).

## Opter pour les biopesticides

Afin de protéger votre santé et la biodiversité, la vente et l'application extérieure des pesticides sont désormais encadrées par le Règlement R.V.Q. 3238. Il n'est plus possible de se procurer des pesticides ni d'en faire épandre par une entreprise, à l'exception de certains cas particuliers pour lesquels un permis temporaire est requis. Seuls les biopesticides sont désormais autorisés.

[ville.quebec.qc.ca/pesticides](http://ville.quebec.qc.ca/pesticides)



## Votre piscine est-elle conforme?

De nouvelles normes de sécurité ont été établies par le gouvernement du Québec. Elles s'appliquent à toutes les installations de baignade résidentielles (piscines ou spas), incluant celles construites avant 2010.

Vous avez jusqu'au **30 septembre 2025** pour effectuer les ajustements requis, conformément au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Pour vous aider dans vos démarches, consultez les outils d'information et d'accompagnement.

[ville.quebec.qc.ca/piscines-residentielles](http://ville.quebec.qc.ca/piscines-residentielles)



## Le stationnement se modernise à Québec

En avril, la Ville implantera un nouveau système de gestion du stationnement payant sur rue (parcomètres). Toutes les bornes de paiement existantes seront remplacées. Le système de paiement sera dorénavant basé sur les numéros de plaques d'immatriculation. De plus, tous les modes de paiement seront acceptés, incluant le paiement sans contact.

En parallèle, l'application Copilote sera remplacée par Copilote+. Elle comprendra de nouvelles fonctionnalités, dont la possibilité d'arrêter le temps et d'ajouter du temps sans chevauchement. Surveillez le site Web de la Ville pour les détails.



## Nouveaux tarifs pour occuper la chaussée

Depuis janvier 2024, les permis d'occupation de la chaussée (nécessaires lors de travaux ou d'un événement, par exemple) sont payants dans cinq secteurs, soit le Vieux-Québec, Saint-Roch, la Haute-Ville, Limoilou et le plateau centre de Sainte-Foy.

Le tarif dépend de plusieurs facteurs, notamment le type de chaussée, la superficie occupée, la présence de stationnements et la durée de l'entrave.

Pour en savoir plus ou faire une demande de permis :

[ville.quebec.qc.ca/occupationchaussee](http://ville.quebec.qc.ca/occupationchaussee)